

Inscription www.mondpc.fr
INDISPENSABLE

VOUS ETES LIBERAL

chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien ou sage-femme.

- Vous devez créer un compte et vous inscrire à un programme de DPC en ligne, sur www.mondpc.fr ;
- Vous aurez à remplir en ligne l'évaluation du programme de DPC suivi ;
- Vous pourrez demander votre indemnisation (RIB incontournable) via votre compte ;
- Le respect de votre obligation annuelle de DPC sera contrôlé par l'instance ordinaire dont vous dépendez (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) ou par votre Agence Régionale de Santé (ARS).



Consultation des programmes
VALIDANT DPC
sur www.mondpc.fr

AUTRES LIBERAUX

- Vous pouvez consulter www.mondpc.fr pour obtenir la liste des programmes et organismes de DPC validant votre obligation annuelle de DPC ;
- Pour vous inscrire à un programme de DPC, rapprochez-vous de l'organisme de DPC le dispensant ;
- Pour connaître l'éventuelle prise en charge de votre programme de DPC, renseignez-vous auprès de la structure à laquelle vous cotisez pour votre formation (OPCA, fonds, ...) ;
- Le respect de votre obligation annuelle de DPC sera contrôlé par votre Agence Régionale de Santé (ARS).

LES DONNEES

1. OBLIGATOIRE :

- Nom, Prénom, Adresse professionnelle ;
- Date de naissance ;
- N° de téléphone professionnel ;
- Adresse e-mail ;
- N° RPPS ou (ADELI et/ou N° carte CPS) ;
- Statut remplaçants / installé ;
- Profession et spécialité (s'il y a lieu).

A SAISIR ...

2. OPTIONNEL :

- RIB à scanner (indispensable si indemnisation) ;
- Date installation, année de diplôme ;
- Type installation (individuelle ou groupe) ;
- Adresse officine ou laboratoire (si pharmacien) ;

